

CONVOCATION
DU CONSEIL COMMUNAL

Madame,
Monsieur,

Conformément aux articles L1122-10 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le mardi 21 décembre 2021 à 20 heures 00' à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR : première convocation.

SÉANCE PUBLIQUE :

1. REMPLACEMENT DE LOCAUX INADAPTÉS À L'ÉCOLE MATERNELLE LAPIERRE (PPT) : CHOIX DU MODE DE PASSATION ET APPROBATION DES CONDITIONS DU MARCHÉ.
2. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA COMMUNE, POUR L'ANNÉE 2021, DRESSÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1122-23 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION
3. RAPPORT DE LA COMMISSION BUDGÉTAIRE ARTICLE 12 : PRISE DE CONNAISSANCE.
4. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE SYNTHÈSE DU BUDGET COMMUNAL, POUR L'EXERCICE 2022, AINSI QUE DE LA NOTE SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE
5. BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2022 : APPROBATION
6. BUDGET COMMUNAL : DOTATION 2022 À LA ZONE DE POLICE.
7. RÉGIE COMMUNALE AUTONOME "CENTRE SPORTIF LOCAL DE FLÉRON" : APPROBATION DU BUDGET 2022
8. SUBSIDE DE PRIX À LA RÉGIE COMMUNALE AUTONOME "CENTRE SPORTIF LOCAL DE FLÉRON"
9. ENVIRONNEMENT - COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS TEXTILES MÉNAGERS : DÉCISION ET ARRÊT DES TERMES DE LA CONVENTION À INTERVENIR AVEC L'ASBL OXFAM.
10. ENVIRONNEMENT - COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS TEXTILES MÉNAGERS : DÉCISION ET ARRÊT DES TERMES DE LA CONVENTION À INTERVENIR AVEC L'ASBL TERRE.

11. ENVIRONNEMENT - COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS TEXTILES MÉNAGERS : DÉCISION ET ARRÊT DES TERMES DE LA CONVENTION À INTERVENIR AVEC CURITAS SA.
12. COMMISSION CONSULTATIVE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ (C.C.A.T.M.) : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE.
13. RENOUVELLEMENT DU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ DE LA COMMUNE DE FLÉRON : PROPOSITION D'UN CANDIDAT.
14. RENOUVELLEMENT DU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LA COMMUNE DE FLÉRON : PROPOSITION D'UN CANDIDAT.
15. CRÉATION D'UN DEMI EMPLOI D'INSTITUTEUR(TRICE) MATERNEL(LE) : ÉCOLE "AU VIEUX TILLEUL
16. CRÉATION D'UN DEMI EMPLOI D'INSTITUTEUR(TRICE) MATERNEL(LE) : ÉCOLE DE MAGNÉE
17. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-ANTOINE DE PADOUE À MAGNÉE - MB01/2021 : APPROBATION
18. QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MONSIEUR LÉON JACQMIN, SUIVANT L'ARTICLE 66 DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAL

Pour le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Isabelle BERTHOLET.



Thierry ANCION.